
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 avril 2024 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA24 08 0117

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 avril 2024, à 19 h 30. Cette séance est diffusée et également disponible en ligne.

Sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire du conseil d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA24 08 0118

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024, tel que modifié par l'ajout du dépôt du rapport du poste de quartier 7 au point 10.04 et par la correction de l'objet du point 20.09.

ADOPTÉ.

CA24 08 0119

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 du conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA24 08 0120

Dépôt du rapport trimestriel, pour les mois de janvier, février et mars 2024, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA24 08 0121

La première période des questions du public a lieu de 19 h 51 à 20 h 52.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur J. M. – en présentiel
avenue Ernest-Hemingway

Monsieur demande pourquoi l'arrondissement offre-t-il un rabais sur les bicyclettes électriques et non pour l'achat de voitures électriques?

Réponse (A. Salem): Le programme est en place afin de promouvoir l'achat de bicyclettes électriques, l'objectif étant de diminuer l'usage de la voiture. Les subventions à l'achat de voitures électriques sont offertes par les gouvernements fédéral et provincial.

Réponse (A. DeSousa): Il s'agit d'une mesure mise en place pour réduire la consommation d'essence. Les subventions gouvernementales en place pour l'achat de voitures électriques sont beaucoup plus généreuses que ce que l'arrondissement pourrait offrir aux citoyens.

Madame H. A.-H. – en présentiel

Madame transmet ses remerciements pour le travail réalisé par l'arrondissement à la suite de la tempête de verglas, particulièrement de sa décision de replanter un olivier à la suite de sa perte. La citoyenne invite le maire à assister à cette plantation.

Réponse (A. DeSousa): Notre intention est de conserver le symbole marquant la distinction entre les érables et les oliviers en 2009. Les Travaux publics seront impliqués dans cette opération et vous en serez avisée. La plantation de l'arbre devrait possiblement se faire au mois de mai.

Monsieur F. A. – en présentiel
rue Khalil-Gibran

Monsieur mentionne que diverses municipalités installent des sonomètres. Est-ce que l'arrondissement a l'intention de faire l'installation de ce type d'équipement afin d'aider à réduire le bruit à l'intersection du boulevard Lebeau et de la rue Khalil-Gibran?

Réponse (A. Salem): Des sonomètres sont déjà installés à Saint Laurent, soit à une de nos bibliothèques et à la mairie.

Pour ce qui est de l'installation d'un radar sonomètre, il nous faudrait une autorisation du gouvernement du Québec.

Réponse (A. DeSousa): Si le gouvernement du Québec va de l'avant avec de telles installations et fait des demandes d'intention à la Ville de Montréal, l'arrondissement sera certainement en mesure de faire valoir son intérêt pour ce type de technologie dans divers secteurs de son territoire.

Réponse (Commandant du PDQ 7): Le SPVM fera des vérifications sur le boulevard Lebeau au courant des prochaines semaines.

Monsieur T. S. – en présentiel
rue Gratton

Monsieur aborde la sécurité routière et la vitesse excessive sur les rues de l'arrondissement. Il observe malheureusement que les limites de vitesse sont peu respectées. Il est d'avis que l'installation généralisée de pistes cyclables sur les rues pourrait certainement aider à apaiser la vitesse dans nos rues.

Il se dit également en faveur de tous les incitatifs pour promouvoir les infrastructures pour vélos et leur usage et s'est lui-même prévalu des subventions offertes par VertCité pour l'achat d'un banc de vélo pour son jeune enfant.

Il demande si le prolongement du réseau cyclable est envisagé, car il estime que la sécurité pour les cyclistes n'est pas optimale.

Réponse (A. DeSousa): Il est de la volonté de la population que la vitesse soit réduite dans nos rues et que les intersections soient sécuritaires pour les piétons. Les dos d'âne requièrent certains travaux d'analyses préalablement à leur installation.

Le secteur des rues Gratton, Marlatt et Tait fera l'objet de vérifications par la Section circulation et transport afin d'assurer la sécurisation des rues.

L'arrondissement déploie beaucoup d'efforts pour trouver une solution optimale dans le cadre du partage des rues entre les voitures et les vélos, et ce, depuis de nombreuses années. L'équilibre optimal est difficile à atteindre. La configuration des quartiers nous empêche souvent d'installer des pistes cyclables, même si la demande est importante de la part des résidents.

Monsieur S. S. – en présentiel
rue Noorduyn

Monsieur aborde le stationnement et la nouvelle signalisation sur la rue Noorduyn. Il mentionne que la présence de nombreux duplex fait en sorte que les espaces de stationnement ne sont pas suffisants. Il déplore que plusieurs espaces dédiés au stationnement pour personnes handicapées ou débarcadères ne sont plus utilisés à la suite du départ des résidents concernés. De plus, plusieurs espaces de stationnement ont été retirés dans un secteur, ce qui contribue simplement à une plus grande vitesse de la part des automobilistes.

Réponse (A. DeSousa): Pour ce qui des espaces de stationnement pour les handicapés, ils sont installés sur demande spécifique et les espaces désuets sont tout simplement retirés. Le maire demande au citoyen de transmettre à l'arrondissement l'adresse litigieuse (débarcadère et stationnement inutilisé) et de préciser l'endroit où les places de stationnement ont été retirées.

Monsieur M. L. – en présentiel
rue Saint-Patrick

Monsieur transmet ses remerciements à l'arrondissement concernant le projet Le Bourdon (projet innovant en environnement reconnu dans l'ensemble du Canada) en cours de réalisation.

Réponse (A. DeSousa): Il s'agit d'un excellent projet et nous vous remercions de souligner ce virage environnemental, dont la géothermie de qualité.

Monsieur J. R. – en présentiel
rue Parent

Monsieur désire rencontrer les responsables du fonds de pension de la Ville de Montréal.

Réponse (A. DeSousa): Le conseiller Aref Salem vous communiquera le nom du responsable.

Monsieur A. O. – en présentiel
rue Tait

Monsieur souhaite une augmentation du nombre de pistes cyclables et aimerait connaître la nature des projets à venir en ce sens.

Réponse (A. DeSousa): Le conseil d'arrondissement est en faveur de l'installation de nouvelles pistes cyclables, mais d'autre part, une partie de la population demande plus d'espaces de stationnement.

Les solutions raisonnables ne sont pas toujours possibles. Le réseau cyclable ne doit pas non plus être réfléchi pour l'usage exclusivement local, mais doit s'intégrer aux réseaux des arrondissements voisins comme Ahuntsic-Cartierville.

Actuellement, le prolongement du réseau cyclable vise plus particulièrement le parc industriel afin que les gens qui y travaillent soient encouragés à se déplacer à vélo. De plus, nos ressources financières étant limitées, nous devons absolument prendre en considération la contribution qui pourrait nous être versée par la Ville de Montréal pour l'aménagement desdites pistes.

Par ailleurs, l'arrondissement a également indiqué son intérêt dans le développement du Réseau express vélo (REV) en soumettant trois projets de prolongement qui passeraient sur notre territoire, soit sur le chemin de la Côte-de-liesse et des boulevards Cavendish et Henri-Bourrassa.

Monsieur A. L. – par courriel
rue White

The parking on the street has been extended from 4 hours to no parking for 8 hours on two days of the week. This is absolutely difficult to manage as a homeowner on White street. We went from 4 hours of no parking to 8 hours of no parking. The amount of traffic and vehicles in the area cannot sustain this extended no parking period.

Réponse (A. DeSousa): La durée des restrictions hebdomadaires sélectionnées dans le cadre du projet de révision du stationnement a été mise en place en collaboration avec tous les partenaires (internes et externes). Les huit heures hebdomadaires sont harmonisées sur tout le territoire de Saint-Laurent et sont nécessaires pour offrir différents services municipaux à la population. Cette période permettra aussi à nos partenaires à l'externe (Hydro-Québec, etc.) de planifier leurs interventions dans votre secteur.

Monsieur Y. G. – par courriel
rue Leduc

Q1. Un énorme bosquet de lilas de plus de 5 mètres et une clôture qui date d'au moins 50 ans, qui se trouve sur le terrain de la Ville et qui sépare mon terrain de celui du voisin ont été démolis par le voisin durant mon absence le 15 mars dernier. J'ai questionné la mairie à ce sujet le lundi 18 mars, mais n'ai reçu aucune réponse à mes questions. On n'a pas voulu prendre en note mes informations. Je ne voulais pas que le bosquet ni la clôture soient enlevés. Que puis-je faire?

Réponse (A. DeSousa): R1. Le propriétaire de l'immeuble concerné par cette portion de ruelle dans le secteur de la rue Decelles avait été rencontré dans le cadre d'une demande de permis pour l'aménagement de case de stationnement. L'option de poursuivre le pavage de la ruelle pour permettre au demandeur d'ajouter une nouvelle place de stationnement extérieure n'a pas été retenue considérant la volonté de l'arrondissement de préserver la végétation existante et les options alternatives possibles pour le citoyen.

Nous avons contacté le demandeur pour qu'il cesse tous les travaux d'aménagement de la place de stationnement en cours arrière, car celle-ci n'est pas conforme.

Concernant la coupe de la végétation, les lilas ne sont pas considérés comme des arbres selon la définition réglementaire. Cependant, puisque la clôture et la végétation se trouvaient sur le domaine public, cette situation relève de la responsabilité de la direction des Travaux publics.

Q2. Quel sera l'impact à Saint-Laurent de ce qui suit : « À partir du 25 mars 2023, les dispositions adoptées dans le cadre du projet de loi 67 permettront notamment aux Québécois de faire la location à court terme de leur résidence principale sur l'ensemble du territoire sans qu'un règlement municipal puisse en interdire l'exploitation. »

Réponse (A. DeSousa): R2. Les locations de courte durée, qu'elles soient exercées dans une résidence principale ou dans un logement consacré à cette fin, sont prohibées sur le territoire de l'arrondissement. La réglementation à cet égard est en vigueur depuis le 7 juin 2023.

Monsieur M. I. – par courriel
rue Hébert

Je suis résident sur la rue Hébert. Celle-ci est empruntée par les automobilistes pour éviter le tronçon de la rue Sainte-Croix, entre le Marché T&T et l'autoroute 40. La limite de vitesse est 30 km/h sur la rue Hébert, mais les automobilistes roulent à 50, voire 60 km/h et ces derniers font rarement leurs arrêts. Pouvez-vous s'il vous plaît installer deux dos d'âne sur la rue Hébert, un à l'intersection des rues Hébert et Trudeau, et un autre sur la rue Hébert? Je recommande

l'installation de dos d'âne sur les rues avoisinantes ainsi que des panneaux « Circulation locale seulement ».

Réponse (A. DeSousa): La Section circulation et transport mènera une analyse au cours de la saison estivale 2024 dans le but de mieux cibler les enjeux soulevés. Cette analyse sera composée de relevés de vitesse ainsi que d'observations terrain.

Il est important de noter que l'arrondissement a déjà construit un dos d'âne devant le 115, rue Hébert en 2020 ainsi qu'une saillie de trottoir au niveau du chemin de la Côte-de-Liesse. De plus, la circulation provenant du chemin de la Côte-de-Liesse en direction nord est déjà interdite dans le but de réduire le transit par la rue Hébert.

En ce qui concerne la proposition d'y installer un panneau « Circulation locale seulement », ce type de signalisation ne répondra pas aux attentes pour réduire la vitesse.

L'enjeu soulevé du non-respect de la signalisation d'arrêt devra être acheminé au SPVM afin d'en assurer un suivi terrain.

Monsieur G. A. – par courriel
H4L 4T7

Basic infrastructure repair is becoming a concern, such as the sinkhole at the intersection of Muir and Poirier. The work was performed last summer and before winter has reappeared. Do we know the root causes of such issues and what is being done to ensure that work is performed efficiently the first time?

Réponse (A. DeSousa): Les travaux de réparation de la conduite d'égout sont planifiés à la fin du dégel, soit à la mi-avril ou au début du mois de mai au plus tard.

Monsieur M. T. – par courriel
rue Maryse-Bastie

Do you have an update on the development (final phase) of the eastern part of the Bois-Franc park? What additional amenities can we expect? When will it be completed? Is there any chance of there being some type of flat field to play on? It doesn't need to be a soccer or football field, simply an all-purpose area to play. It currently has a lot of weeds and rocks!

Réponse (A. DeSousa): Les travaux de creusage du bassin sont prévus en 2025, tandis que l'aménagement du parc Bois-Franc débutera à partir de 2026. L'arrondissement prévoit l'installation de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans et de 6 à 12 ans, l'aménagement de sentiers, d'aires de jeux libres ainsi que des plantations d'arbres et de plates-bandes d'arbustes.

CA24 08 0122

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | que le cancer est la première cause de mortalité au Québec; |
| CONSIDÉRANT | que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie; |
| CONSIDÉRANT | que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public; |
| CONSIDÉRANT | que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie; |

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le mois d'avril **Mois de la jonquille** et encourage les citoyens de Saint-Laurent à poser un geste significatif au cours du mois pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce deuxième jour d'avril deux mille vingt-quatre.

CA24 08 0123

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;

CONSIDÉRANT que le thème de l'édition 2024 de la Semaine de l'action bénévole est « *Ça compte toujours* » qui confirme le lien étroit entre le bénévolat et l'empathie. Ce lien profondément humain est au cœur de l'amélioration du bien-être des gens et de la résilience des collectivités;

CONSIDÉRANT qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;

CONSIDÉRANT que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la communauté;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 14 au 20 avril 2024, Semaine de l'action bénévole, sous le thème « *Ça compte toujours* ».

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce deuxième jour d'avril deux mille vingt-quatre.

CA24 08 0124

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT qu'en 1970, le 22 avril a été décrété *Jour de la Terre* par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2024, **Jour de la Terre**, et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'avril de l'année deux mille vingt-quatre.

CA24 08 0125

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
- CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;
- CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;
- CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux œuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2024, **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur**.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce deuxième jour d'avril deux mille vingt-quatre.

CA24 08 0126

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que le *Mois du jardin* vise à sensibiliser les résidents et les résidentes de Saint-Laurent à l'importance des jardins publics et privés, à leur utilité pour la biodiversité, à leurs avantages pour la santé, au bien-être et à l'esthétique qu'ils apportent et à la promotion de la gestion de l'environnement;
- CONSIDÉRANT que la deuxième édition du *Mois du jardin*, tenue en 2023, a remporté un grand succès auprès de la population;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a adopté en 2021 son *Plan d'urgence climatique* et que celui-ci comprend un axe intitulé *Protéger la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques* visant à mettre en place des initiatives en lien avec la biodiversité et l'agriculture urbaine;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame par la présente le mois de mai 2024, comme étant le **Mois du jardin** à Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

CA24 08 0127

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
- CONSIDÉRANT l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 mai 2024, **Semaine de la sécurité civile**.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'avril de l'année deux mille vingt-quatre.

CA24 08 0128

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245485003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement du projet « *Les micro-forêts de Saint-Laurent* » dans le cadre du programme du budget participatif de Montréal pour l'année 2024.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement du projet « *Les micro-forêts de Saint-Laurent* » dans le cadre du programme du budget participatif de Montréal pour l'année 2024.

ADOPTÉ.

CA24 08 0129

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236536004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation de la mise à jour de l'inventaire du patrimoine arboricole privé en 2024, dans le cadre des objectifs de la Planification stratégique de l'arrondissement de Saint-Laurent – Soumission 24-20350.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS	NOTES FINALES
9262-0160 Québec inc. (Trame-verte)	125 012,32 \$	10,31
Le groupe Derfor-consultants forestiers S.E.N.C	132 437,40 \$	10,09
Aecom consultant inc.	151 249,96 \$	8,11

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à **9262-0160 Québec inc. (Trame-verte)**, firme ayant obtenu le meilleur pointage et plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de la mise à jour de l'inventaire du patrimoine arboricole privé en 2024, dans le cadre des objectifs de la Planification stratégique de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **125 012,32 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 24-20350;

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0130

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245485002 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service d'arrosage des arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2024 - Soumission 23-508.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS
Construction urbex inc.	92 393,91 \$
Pépinière jardin 2000 inc.	104 627,25 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction urbex inc.** le contrat pour le service d'arrosage des arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2024, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **92 393,91 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 23-508;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0131

Soumis sommaire décisionnel numéro 1247367003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres, dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour les années 2024 à 2027 inclusivement - Soumission 24-20338.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS
Pépinière jardin 2000 inc.	454 553,66 \$
9190-8376 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige inc.)	481 055,40 \$
Orange paysagement inc.	491 971,99 \$
7574479 Canada inc.	504 012,80 \$
Jardins groupe design inc.	538 268,68 \$
Construction urbex inc.	547 487,96 \$
Terrassement technique Sylvain Labrecque inc.	651 117,80 \$
Lanco aménagement inc.	1 166 996,25 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Pépinière jardin 2000 inc.** le contrat pour des travaux de plantation d'arbres pour l'année 2024, et pour des travaux d'arrosage et d'entretien pour une durée de quatre ans, à savoir pour les années 2024 à 2027 inclusivement, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **454 553,66 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 24-20338;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0132

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245424002 afin d'octroyer un contrat pour la réfection de la surface du terrain de soccer numéro 12 du parc Marcel-Laurin et pour des travaux ponctuels de remise à niveau en 2024 - Soumission 24-20345.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Pelouse santé inc.	118 806,59 \$
9032-2454 Québec inc. (Techniparc)	144 622,22 \$
9190-8673 Québec inc. (Les entreprises rose neige)	234 200,28 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à la firme **Pelouse santé inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **118 806,59 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 24-20345;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0133

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245424004 afin d'octroyer un contrat pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2024– Soumission 24-20352.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Pelouse santé inc.	108 845,19 \$
9032-2454 Québec inc. (Techniparc)	179 024,54 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à la firme **Pelouse santé inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **108 845,19 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 24-20352;
- 2.- D'autoriser une dépense de **10 884,52 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **119 729,71 \$** pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2024;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0134

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245424003 afin d'octroyer un contrat pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2024 – Soumission 24-20349.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
178001 Canada inc. (Groupe Nicky)	130 743,82 \$
9032-2454 Québec inc. (Techniparc)	183 730,05 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à la firme **178001 Canada inc. (Groupe Nicky)**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **130 743,82 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 24-20349;
- 2.- D'autoriser une dépense de **6 537,19 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **137 281,01 \$** pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0135

Soumis sommaire décisionnel numéro 1240299007 visant à octroyer un contrat de services de gré à gré pour la gestion, l'animation et la promotion de la maison Robert-Bélanger et de son terrain, pour les années 2024 et 2025, à approuver la convention de services qui s'y rattache et à autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention.

ATTENDU que la maison Robert-Bélanger est, depuis 2009, citée monument historique et que des aménagements et un programme d'interprétation et de commémoration ont été mis en place afin d'informer les visiteurs sur l'histoire des générations de Robert et de Bélanger qui ont habité cette maison de ferme et exploité la terre agricole sur plus de 200 ans d'histoire;

ATTENDU que la maison Robert-Bélanger et son terrain sont situés dans le corridor de biodiversité de Saint-Laurent et que l'arrondissement souhaite que la population puisse s'y retrouver et participer à des activités agricoles et de sensibilisation sur la protection de l'environnement et de la biodiversité;

ATTENDU que l'arrondissement désire rendre la maison Robert-Bélanger accessible au public et invite la population à investir l'espace durant toute l'année de manière à faire de cet endroit un lieu de culture et d'éducation.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer un contrat de services de gré à gré à l'organisme VertCité au montant maximal de 161 001,80 \$, taxes incluses, pour la gestion, l'animation et la promotion de la maison Robert-Bélanger et de son terrain, pour les années 2024 et 2025, plus précisément pour la période du 15 avril 2024 au 31 décembre 2025;
- 2.- D'approuver la convention de services qui s'y rattache;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0136

Soumis sommaire décisionnel numéro 1244054002 relatif à une dépense additionnelle en faveur de Groupe Intervia inc. pour la gestion des requêtes citoyennes dans le cadre de la révision des restrictions de stationnement sur rue - Entente-cadre 1517057 - et de plus, lui octroyer un contrat de gré à gré pour la diffusion des résultats de la consultation citoyenne sur le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) autour des gares du REM.

ATTENDU la résolution CM22 0072 adoptée par le conseil municipal le 24 janvier 2022, concluant trois ententes-cadres de services professionnels avec Groupe Intervia inc. (contrat #1: 5 025 442,28 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2: 3 396 683,43 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (contrat #3: 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou

jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 21-18939 - et autorisant le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;

ATTENDU la résolution numéro CA23 080345 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 8 août 2023, octroyant un contrat à Groupe Intervia inc. pour la réalisation d'un processus de consultation citoyenne sur l'implantation de vignettes SRRR dans les secteurs aux abords des gares du REM, dans le cadre du projet de révision des restrictions de stationnement, ainsi que pour des services professionnels externes en communication et en participation publique, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 99 892,77 \$ - Entente-cadre 1517057 – Soumission 21-18939;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont épuisées et qu'un montant additionnel est requis afin de poursuivre le mandat confié à Groupe Intervia inc. pour la gestion des requêtes citoyennes dans le cadre de la révision des restrictions de stationnement sur rue - Entente-cadre 1517057;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite également accorder un contrat de gré à gré à Groupe Intervia inc. pour la diffusion des résultats de la consultation citoyenne sur le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) autour des gares du REM.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle n'excédant pas **24 756,13 \$**, taxes incluses, en faveur de **Groupe Intervia inc.**, pour la gestion des requêtes citoyennes dans le cadre de la révision des restrictions de stationnement sur rue - Entente-cadre 1517057 – Soumission 21-18939;
- 2.- D'octroyer de gré à gré à la firme **Groupe Intervia inc.**, le contrat pour la diffusion des résultats de la consultation citoyenne sur le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) autour des gares du REM, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **24 332,75 \$**;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **49 088,88 \$**;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0137

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245485001 visant à adhérer et à mettre en application la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour les édifices de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080477, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juillet 2009 et approuvant la mise en place de la Politique de développement durable pour ses immeubles et les projets immobiliers qui sont réalisés pour son parc immobilier, et affirmant de manière concrète son intention à devenir un acteur exemplaire du développement durable immobilier et un agent de changement pour la collectivité;

ATTENDU que l'objectif de la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux est d'assurer que la conception, la construction, la rénovation, la démolition et l'exploitation des immeubles municipaux contribuent à mettre en œuvre la planification stratégique de la Ville;

ATTENDU les moyens proposés par la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux pour atteindre ces objectifs et les bénéfices escomptés.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adhérer et de mettre en application la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour les édifices de l'arrondissement de Saint-Laurent;

2.- D'imputer, le cas échéant, la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0138

Soumis sommaire décisionnel numéro 1240299008 relatif à une demande de subvention de Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour l'année 2024.

ATTENDU que, selon la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* en vigueur, les organismes non reconnus peuvent être admissibles à un montant annuel de 500 \$ en soutien à leurs activités.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ à Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour l'année 2024;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0139

Soumis sommaire décisionnel numéro 1240299009 visant à accorder un don à l'organisme VertCité pour les événements « Cultivons Saint-Laurent » et la « Fête des récoltes 2024 », à permettre l'occupation du parc Beudet et à accorder un soutien technique et matériel pour l'organisation de ces deux événements.

ATTENDU que les samedis 25 mai 2024, de 10 h à 15 h, et 21 ou 28 septembre 2024 (date à confirmer), de 11 h à 16 h, VertCité organisera les événements « Cultivons Saint-Laurent » et la « Fête des récoltes 2024 » au parc Beudet, afin de souligner respectivement l'ouverture et la fermeture de la saison d'agriculture urbaine de 2024;

ATTENDU que ces deux événements festifs, destinés au grand public, visent à réunir tous les acteurs de Saint-Laurent impliqués dans des projets d'agriculture urbaine pour valoriser leurs initiatives et leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de s'inspirer;

ATTENDU que ces projets atteignent des objectifs de la planification stratégique de l'arrondissement en soutenant les actions visant l'accessibilité à une saine alimentation et contribuent à la sensibilisation face au gaspillage alimentaire.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De permettre à VertCité l'occupation du parc Beudet pour la tenue des événements « Cultivons Saint-Laurent », le 25 mai 2024, de 10 h à 15 h, et la « Fête des récoltes 2024 », le 21 ou 28 septembre 2024 (date à confirmer), de 11 h à 16 h;
- 2.- D'accorder un don de 9 000 \$ à VertCité pour la tenue de ces deux événements;
- 3.- D'accorder à VertCité un soutien technique et matériel pour l'organisation de ces deux événements;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0140

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel numéro 1243984004).

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 février et le 27 mars 2024, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA24 08 0141

Soumis sommaire décisionnel numéro 1248433001 afin d'approuver une entente de développement à intervenir entre la Ville de Montréal et 12269872 Canada inc. visant la constitution d'une servitude et la cession d'un terrain pour la propriété située aux 5335 et 5355, boulevard Henri-Bourassa.

ATTENDU la nécessité de constituer une servitude de passage réelle et perpétuelle reliant le boulevard Henri-Bourassa à la station du REM de Bois-Franc;

ATTENDU que cette servitude, en faveur de la Ville de Montréal, a pour but d'assurer la bonification et la pérennité du réseau cyclable et de préciser le partage des responsabilités entre la Ville et 12269872 Canada inc. à cet égard;

ATTENDU qu'un représentant dûment autorisé de 12269872 Canada inc. signera une « Promesse de cession » préalablement à la signature de la présente entente de développement;

ATTENDU que 12269872 Canada inc. consent à céder, à titre gratuit à la Ville de Montréal, un terrain connu et désigné comme étant le lot 6 597 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue du réaménagement du boulevard Henri-Bourassa;

ATTENDU que 12269872 Canada inc. s'engage à signer en faveur de la Ville de Montréal, un projet d'acte de servitude de passage réelle et perpétuelle qui reliera le boulevard Henri-Bourassa à la station du REM de Bois-Franc, le tout sans considération monétaire.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver une entente de développement à intervenir entre la Ville de Montréal et 12269872 Canada inc. visant la constitution d'une servitude et la cession d'un terrain pour la propriété située aux 5335 et 5355, boulevard Henri-Bourassa;
- 2.- D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente de développement au nom de la Ville.

ADOPTÉ.

CA24 08 0142

Soumis sommaire décisionnel numéro 1240664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, participeront aux événements suivants :

Autoriser	Montant
3 ^e Sommet Climat Montréal, les 7 et 8 mai 2024, au Grand Quai du Port de Montréal.	
Achat de 3 billets à 615 \$ taxes incluses.	1 845,00 \$

Gala du 60 ^e anniversaire d'Entraide Bois-de-Boulogne, le 1 ^{er} juin 2024 au Château Royal à Laval.	
Achat de 4 billets à 135 \$ taxes incluses.	540,00 \$
Gala 35 ^e Anniversaire du Club Lion, le 7 juin 2024 au Le Crystal	
Achat de 2 billets à 125 \$ taxes incluses	250,00 \$
Réception du prix membre honoraire de l'Institut Royal d'Architecture du Canada (IRAC) dans le cadre du Congrès annuel 2024, le 17 mai 2024, à Vancouver	
Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour Alan DeSousa	1 923,40 \$
Total :	4 558,40 \$

2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0143

Soumis sommaire décisionnel numéro 1246322003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 1910 et 1920, rue Bourdon dans la zone I15-125 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction de deux habitations multifamiliales dont la distance entre les bâtiments ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2024, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20240301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mars 2024 dans le journal Le Devoir;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 1910 et 1920, rue Bourdon dans la zone I15-125 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction de deux habitations multifamiliales dont la distance entre les bâtiments ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme tenu le 6 mars 2024.

Conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur, toute décision du conseil d'arrondissement approuvant un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ne sera effective qu'après le dépôt d'une demande de permis de construction, de rénovation ou d'aménagement auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement (DAUSE). Les demandeurs sont tenus de suivre les procédures de demande de permis, de fournir toute la documentation requise, de respecter les normes de zonage en vigueur, et d'obtenir l'autorisation appropriée avant de commencer les travaux.

ADOPTÉ.

CA24 08 0144

Soumis sommaire décisionnel numéro 1246322004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7300, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une génératrice dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7. a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2024, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20240302);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 mars 2024 dans le journal Le Devoir;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7300, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une génératrice dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme tenu le 6 mars 2024 et aux plans transmis le 18 mars 2024.

Conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur, toute décision du conseil d'arrondissement approuvant un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ne sera effective qu'après le dépôt d'une demande de permis de construction, de rénovation ou d'aménagement auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement (DAUSE). Les demandeurs sont tenus de suivre les procédures de demande de permis, de fournir toute la documentation requise, de respecter les normes de zonage en vigueur, et d'obtenir l'autorisation appropriée avant de commencer les travaux.

ADOPTÉ.

CA24 08 0145

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245214007 relatif à la nomination d'un contremaître – voirie parcs à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'afin de combler un poste de contremaître – voirie parcs à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, vacant depuis le départ de son titulaire, l'affichage du concours VDM-23-CONC-CTM-221430-17 a été effectué sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître – voirie parcs à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Sacha Duchesne (matricule: 100159266) au poste de contremaître - voirie parcs (poste : 74177 – emploi : 221430 – SBA : 308010) à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter du 27 avril 2024.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

CA24 08 0146

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245214008 visant à autoriser la transformation et la création de postes cadres à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le domaine des ressources humaines est présentement en pleine mouvance et grandement sollicité en raison des nombreux défis auxquels les unités sont confrontées;

ATTENDU qu'après une analyse des mandats en cours et à venir dans les prochains mois, nous recommandons de créer un poste temporaire d'agent de ressources humaines (poste : à créer – emploi : 211320 – SBA : XX8600 - FM03) jusqu'au 31 décembre 2024 à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe;

ATTENDU qu'après discussion avec la Division de la rémunération, nous arrivons à la conclusion que l'emploi de responsable paie et soutien RH correspond davantage au besoin de la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, que le poste permanent d'agent préposé aux indemnités créé lors de l'exercice budgétaire 2024. C'est pourquoi nous recommandons d'abolir ce dernier poste et de créer le poste permanent de responsable paie et soutien RH (poste : à créer – emploi : 203520 – SBA : XX8600 - FM04).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, un poste temporaire d'agent de ressources humaines (poste : à créer – emploi : 211320 – SBA : XX8600 - FM03) jusqu'au 31 décembre 2024;
- 2.- D'abolir, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, le poste permanent d'agent préposé aux indemnités (poste : 96527 – emploi : 211330 – SBA : 386871 - FM03);
- 3.- De créer, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, le poste permanent de responsable paie et soutien RH (poste : à créer – emploi : 203520 – SBA : XX8600 - FM04);
- 4.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0147

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245214011 visant à autoriser l'abolition et la création d'un poste à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de secrétaire d'unité administrative est devenu vacant à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe, à la suite du départ définitif de sa titulaire;

ATTENDU le volume et la complexité des appels d'offres à traiter, et qu'après l'analyse des tâches à effectuer, nous en arrivons à la conclusion que l'emploi d'agent d'approvisionnement niveau 1 correspond davantage aux besoins de la Division des ressources financières et matérielles;

ATTENDU qu'afin de mieux répondre aux besoins organisationnels, nous recommandons d'abolir le poste permanent de secrétaire d'unité administrative (poste : 55703 – emploi : 791930 – SBA : 266337) à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe, le poste permanent de secrétaire d'unité administrative (poste : 55703 – emploi : 791930 – SBA : 266337);
- 2.- De créer, à la Division des ressources financières et matérielles à la Direction des services administratifs et du greffe, le poste permanent d'agent d'approvisionnement niveau 1 (poste : à créer – emploi : 700720 – SBA : XX8600 - groupe de traitement 009);
- 3.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0148

Soumis sommaire décisionnel numéro 1245214009 visant à autoriser l'abolition et la création de postes cols bleus à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics est vacant à la suite de l'absence de plus de 24 mois consécutifs de son titulaire;

ATTENDU qu'afin de respecter les modalités de l'alinéa 4.06 de la convention collective des cols bleus et de mieux répondre aux besoins organisationnels, il est recommandé d'abolir le poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (poste : 89531 - emploi : 611720 – SBA : 363526 - groupe de traitement 3) et de créer un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 – SBA : 375491 - groupe de traitement 3) à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'afin de mieux répondre aux besoins organisationnels, nous recommandons également d'augmenter de l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) la banque d'heures dans la fonction de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics (emploi : 611720 – SBA : 363529 - groupe de traitement 3 - poste : 89602) et de réduire de l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) la banque d'heures dans la fonction de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division de la voirie (poste : 89601 - emploi : 611720 – SBA : 363520 - groupe de traitement 3);

ATTENDU que cette conversion n'a aucun effet sur le nombre d'effectifs en année-personne et n'a aucun impact au niveau du budget de fonctionnement.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir, à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, le poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (poste : 89531 - emploi : 611720 – SBA : 363526 - groupe de traitement 3);
- 2.- De créer, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi : 611720 – SBA : 375491 - groupe de traitement 3);
- 3.- De réduire, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, de l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) la banque d'heures dans la fonction de préposé aux travaux et à l'entretien (poste : 89601 - emploi : 611720 – SBA : 363520 - groupe de traitement 3);
- 4.- D'augmenter de l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) la banque d'heures dans la fonction de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics (emploi : 611720 – SBA : 363529 - groupe de traitement 3 - poste : 89602);
- 5.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA24 08 0149

Dépôt du Bilan 2023 du comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du Bilan 2023 du comité consultatif d'urbanisme, le conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA24 08 0150

Le certificat du secrétaire du conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre le 18 mars 2024, de 9 h à 19 h, à la mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, approuvant un projet particulier visant la construction d'une habitation multifamiliale mixte au 2195, rue Ward, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA10-08-5) sur le territoire de l'arrondissement est déposé, conformément aux articles 546 et 561 à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) (sommaire décisionnel numéro 1237602004).

Après avoir pris connaissance du certificat, le conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA24 08 0151

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 38

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Aref Salem** souligne qu'il y aura une éclipse solaire totale observable depuis le Québec le 8 avril prochain. À l'occasion de cet événement spectaculaire, les bibliothèques de Montréal ont distribué gratuitement 50 000 lunettes de protection.

Il rappelle que la saison estivale approche à grands pas et que la période de recrutement pour les emplois étudiants est en cours.

Tel que proclamé en cette séance, le mois de mai désigné comme étant le *Mois du Jardin*, fera l'objet d'activités horticoles chaque samedi, incluant la distribution annuelle de plantes et de compost, tenue de conférences, et bien plus.

Il souligne la participation des conseillères Annie Gagnier et Vana Nazarian à la Course Saint-Laurent qui aura lieu le 7 avril prochain.

Il invite les jeunes désirant participer au voyage-échange 2024 avec la Ville de Lethbridge de s'inscrire.

Il mentionne la tenue de la première vente-débaras lors de la fin de semaine des 18, 19 et 20 mai prochains et rappelle que les citoyens intéressés à faire une telle vente-débaras peuvent s'inscrire auprès du Bureau du citoyen gratuitement.

Il sollicite des volontaires pour participer au grand nettoyage du parc Marcel-Laurin le 19 avril.

Enfin, il souhaite de très belles célébrations pour la Pâques chrétienne, le *Passover* juif, la Pâques orthodoxe et la fête musulmane Eid al-Fitr qui mettra fin au ramadan.

La **conseillère Annie Gagnier** se dit très heureuse de participer aux activités du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et remercie ses participants pour tout le travail réalisé.

Elle souligne notamment les efforts déployés pour le verdissement des projets présentés et note avec intérêt l'inventaire arboricole qui aura lieu cet été à l'arrondissement.

Le **conseiller Jacques Cohen** souligne la Journée mondiale de la santé le 7 avril et remercie les intervenants de premières lignes et l'ensemble du personnel médical pour leur travail.

Il transmet ses meilleurs vœux pour les fêtes de Pâques, du ramadan, de la Pâques orthodoxe, de la fête juive de la Pessa'h, ainsi qu'à la communauté sikhe.

Tel que mentionné par le conseiller Aref Salem, l'éclipse solaire totale aura lieu le 8 avril prochain, la précédente ayant pu être observée à Montréal en 1932, et la prochaine aura lieu en 2205. Il s'agit d'un événement extraordinaire.

Enfin, il souligne le décès de madame Claire Ouellette, ancienne employée ayant travaillé plus de 30 ans à Saint-Laurent et transmet ses plus sincères condoléances à la famille.

La **conseillère Vana Nazarian** transmet ses meilleurs souhaits pour les fêtes religieuses de Pâques, du *Passover* juif, de la Pâques orthodoxe ainsi que la fin du ramadan.

Elle fait ensuite un retour sur les activités du conseil d'arrondissement en soulignant le point 20.02 à l'ordre du jour de la présente séance et note fièrement que l'arrondissement de Saint-Laurent est le seul à Montréal qui dresse un inventaire du patrimoine arboricole privé.

Elle se dit très heureuse de l'adoption des points 20.05 et 20.06 de l'ordre du jour de la présente séance concernant la réfection des surfaces des terrains de soccer et qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les équipes qui les utilisent.

De plus, le point 20.08, souligne l'implication de l'organisme VertCité dans les activités prévues en 2024 et 2025 pour la gestion, l'animation et la promotion de la maison Robert-Bélanger.

Faisant suite au dépôt du bilan 2023 des activités du Comité consultatif d'urbanisme, elle remercie la conseillère Annie Gagner pour sa présentation des réalisations du comité et souligne que Saint-Laurent est un arrondissement vert, protecteur de l'environnement et avant-gardiste.

Pour terminer, elle rappelle que la Course de Saint-Laurent aura lieu ce dimanche 7 avril et qu'elle et la conseillère Annie Gagnier y participeront activement.

CA24 08 0152

La deuxième période des questions du public débute à 21 h 54.

Aucune question n'a été posée.

CA24 08 0153

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 55.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2024.
